



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 20 Janvier à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 16/01/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés le 16/01/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_01_07 – SATEA : RAPPORTS ANNUELS 2022 DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION ET VIDANGE DES STATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les rapports annuels 2022 établis par le Service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

M. le maire présente les rapports et liste les stations suscitant une attention particulière.

Il présente ensuite un devis comprenant le pompage et nettoyage des stations d'épuration des villages de Trimoulet, Coëffe et La Ribeyre pour un montant H.T. de 4 410.80 €. Il précise que « la pouzzolane et le remplissage du filtre pour remise en fonctionnement filtration » sont à prévoir en sus du devis.

Il évoque également la station d'épuration de La Basse et rappelle qu'un devis de réfection établi par un bureau d'études est en attente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE le pompage et la vidange des stations d'épuration des villages de Trimoulet, Coëffe et La Ribeyre ;
2. APPROUVE le devis présenté pour un montant H.T. de 4 410.80 € ;
3. DEMANDE à M. le maire de prévoir « la pouzzolane et le remplissage du filtre pour remise en fonctionnement filtration » ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

Bescher
Le Grouit

ID : 063-216302380-20230120-2023_01_07-DE

4. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 27/01/2023
Le Maire*

Vladimir LONGCHAMON



Le secrétaire de séance

GLF

Guy LEMAÎTRE